

prêts, je songe au taux d'intérêt, à la durée de l'emprunt, aux restrictions s'il y a lieu quant au montant de ces prêts, de même que tous les autres renseignements d'ordre statistique qui se rattachent au prêt et au remboursement de fonds. Madame le ministre pourra peut-être nous communiquer ces données plus tard.

J'ai en main un document publié par l'Association des conservateurs progressistes du Canada, je crois, qui s'intitule: «Les faits sont là.» J'aimerais en citer un ou deux passages relatifs aux affaires indiennes. A la page 11, on trouve au sujet de cette question deux déclarations qui, en fait, ne sont pas exactes. En disant qu'elles ne sont pas exactes, je m'exprime en termes polis, parce que, comme je le prouverai plus tard, elles frisent la déformation intentionnelle des faits; ou bien, il se peut que M. Grosart qui, j'imagine, a préparé la brochure ne soit pas vraiment au courant de ce qui se passe au ministère et au gouvernement. Voici la première phrase que l'on trouve sous le chapitre des affaires indiennes:

Pour la première fois, le droit de vote a été accordé à tous les Indiens du Canada.

Nous savons que c'est inexact. Nous savons que tous les Indiens du Canada avaient le droit de suffrage autrefois mais qu'une loi adoptée par le Parlement il y a plusieurs années leur a retiré ce droit et que, par la suite...

L'hon. M. Martin: Déformation des faits, comme d'habitude.

M. Howard: Je dirai à mon honorable ami que c'est un gouvernement libéral qui a le premier aboli le droit de suffrage des Indiens.

L'hon. M. Martin: Ce sont les libéraux qui leur ont donné le droit de suffrage.

M. Howard: Vous pensez? Je ne veux pas m'engager dans une discussion avec le député d'Essex-Est au sujet des affaires indiennes parce que j'ai bien peu de respect pour l'attitude du parti libéral à cet égard. Sa conduite passée n'a rien d'honorable.

L'hon. M. Martin: Je ne voudrais pas soulever cette question.

M. Howard: Mon ami ne voudrais pas soulever la question, parce que mes accusations visent son parti. Voici une autre déformation des faits que je trouve dans ce document:

Pour la première fois, un comité mixte des affaires indiennes, comité du Sénat et de la Chambre des communes, a été institué en mai 1959.

Ce n'est pas vrai du tout. Ce n'était pas la première fois. A vrai dire, le 13 mai 1946, le Parlement a adopté une motion dont les termes, en substance, étaient les mêmes que

ceux de la motion qui a été adoptée récemment en vue d'instituer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. L'honorable député de Brant-Haldimand, secrétaire parlementaire du ministre, était membre de ce comité en 1946 et, si je ne m'abuse, le ministre actuel de la Défense nationale en faisait aussi partie. Quoi qu'il en soit, ces deux membres actuels de la Chambre faisaient partie du comité institué en 1946, mais notre ami, M. Grosart, dit qu'il n'en est pas ainsi. Je ne veux pas pousser cette affaire trop loin. Je tenais seulement à la signaler pour étayer un autre raisonnement.

Je me rappelle qu'il y a quelques années, un Indien des environs de Brantford avait accusé madame le ministre de tenir un langage fourbe. C'était inexact, bien entendu. Ce n'était pas vrai, à la vérité, mais je suis porté à croire que la publication «Les faits sont là» tient un langage fourbe sur deux questions en particulier.

Une question se pose à mon esprit. Pendant bien des années, nous n'avons pas péché par excès de loyauté et de confiance dans nos rapports avec les Indiens. Nous avons détruit en grande partie la confiance qu'ils avaient dans le gouvernement et dans les blancs. Je suis sûr que le gouvernement et tous les membres de la Chambre s'appliquent maintenant à rétablir cette confiance, ce respect et cette admiration mutuels. Mais plus les faits seront altérés comme ils le sont dans la brochure «Les faits sont là», plus on fera de déclarations erronées, plus aussi nous aurons de mal à rétablir ce climat de confiance mutuelle. Je suis bien sûr que si un Indien lisait dans ce document de telles déclarations qu'il sait être fausses, il dirait: «Comment puis-je faire confiance à ce gouvernement sur d'autres questions où la confiance est nécessaire?»

Cette question va prendre encore plus d'importance. Vu que le Parlement a eu la bonne idée d'accorder le droit de vote aux Indiens, les députés et les membres des partis politiques, quand ce ne serait que pour des raisons d'ordre politique, vont s'intéresser davantage à ces gens, uniquement parce qu'il s'agit d'un groupe d'électeurs, et vont essayer de mieux comprendre les attitudes, les sentiments et les problèmes des Indiens. C'est une bonne chose et je crois qu'on parviendra ainsi à créer ce climat de respect et de confiance mutuels qui est tellement nécessaire dans nos rapports avec les Indiens.

Bien d'autres obstacles doivent être éliminés. Depuis bon nombre d'années, les Indiens éprouvent du ressentiment à l'endroit de l'agent des affaires indiennes, ou du Surintendant plutôt, pour reprendre le titre officiel de son poste. Par le passé, bien des Indiens l'ont considéré comme quelqu'un qui,